

# La PARATUBERCULOSE



Maladie dû à une **bactérie très résistante** en milieu extérieur : plus d'un an dans les fèces, le sol, le fumier. Les animaux restent **porteurs toute leur vie**. Cette maladie spécifique des ruminants est **incurable**.

Les **jeunes animaux sont les plus sensibles** aux bactéries puisqu'ils se font contaminer. Chez les adultes, la contamination est moindre car ils nécessitent des doses infectantes importantes. Le diagnostic se fait par sérologie et/ou PCR.

*A suspecter lors d'amaigrissements incurables avec ou sans diarrhée sur des animaux le plus souvent de plus de deux ans (parfois moins chez les chèvres).*

## ⇒ Signes cliniques

Les bactéries se multiplient dans l'intestin ce qui provoque une inflammation chronique.

### Signes cliniques :

- amaigrissement chronique sans perte d'appétit ;
- perte de poids et de masse musculaire (perte d'état corporel) ;
- laine piquée et sèche ;
- diarrhée rare, parfois en phase terminale ;
- baisse de production (lait, viande, laine).

La manifestation des signes cliniques est chez les adultes (généralement ils sont déclenchés après un stress, premier vêlage, carence alimentaire...).



## ⇒ Contamination

La contamination se fait dès la naissance principalement **par voie orale** (contact avec des éléments souillés par les fèces : mamelle, nourriture, eau, matériel d'élevage et/ou ingestion de colostrum et lait infectés). Plus rarement, dans le cas de mères très atteintes, la contamination peut avoir lieu par voie utérine.

## ⇒ Compatibilité entre troupeaux

Statut cheptel acheteur \ Statut cheptel vendeur	POSITIF	NEGATIF
POSITIF	Oui	Non
NEGATIF	Danger pour les animaux introduits	Oui

## ⇒ Votre GDS vous accompagne

Le GDS 26 propose un **plan d'assainissement**. Les mesures mises en place sont la vaccination des animaux de renouvellement et des mesures sanitaires (isolement-élimination des séropositifs, hygiène lors de la mise-bas, maîtrise des déjections...). Le plan de maîtrise est prévu pour une durée de 5 ans. Une aide financière est apportée aux éleveurs engagés.

☺ Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le GDS 26.